
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

PRESENTS : A l'ouverture de la séance : 22 Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Madame ISNARD représentée par Madame PREVOT

Monsieur TONNAY représenté par Madame TOURNEUR

Monsieur CHARBEAU représenté par Monsieur BACON

Madame MONCOMBLE représentée par Madame ADOLPHE

Madame TISON représentée par Monsieur MOREL

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Monsieur DAUDENS

Monsieur RIVIERE

EST EGALEMENT PRESENTE :

Madame BOTTON, Attachée Territoriale

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Isabelle SALVY

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

* approuve le procès-verbal de la séance du 14 mars 2019,

1. décide la vente de la parcelle AC 772 située rue du Docteur Faneuil aux co-acquéreurs : Compagnie d'assurances Mutuelle de Poitiers pour 157 775 € et Madame Florence BOUCHET pour 157 775 €,

2. approuve la cession de la parcelle AI 302 située impasse Marianne à l'euro symbolique à la SA Immobilière Atlantic Aménagement (complément à la délibération du 13 décembre 2018),

3. accepte l'avenant n° 1 au lot 2 « chantiers d'enrobés coulés à chaud et bordurations » en plus-value pour 8 118,10 € H.T. et en prolongation du délai d'exécution du marché de travaux de voirie communale 2018,

4. décide de retenir les entreprises suivantes pour les travaux de voirie communale 2019 :

- Lot n°1 – Chantiers d'enrobés coulés à froid : COLAS SUD OUEST – Agence DAVID - ROYAN
Tranche ferme = 77 444,40 € T.T.C.

- Lot n°2 – Enrobés coulés à chaud et bordurations : EUROVIA POITOU-CHARENTES LIMOUSIN – Agence de ROYAN
Tranche ferme = 231 952,80 € T.T.C.
Tranche conditionnelle = 17 019,12 € T.T.C.
Variante facultative : 33 693,60 € T.T.C.

- Lot n°3 – Bétons bitumineux coulés à froid - COLAS SUD OUEST – Agence DAVID – ROYAN
Tranche ferme = 98 811,60 € T.T.C.
Tranche conditionnelle = 8 300,40 € T.T.C.

5. décide de retenir les entreprises suivantes pour la fourniture de véhicules :

- LOT N°1 – Camionnette VL fourgon tôle 5m3 : CLARA AUTOMOBILES - 85140 ESSARTS EN BOCAGE
Peugeot expert diesel pour 22 104,96 € avec la reprise du véhicule citroën jumpy de 2002 pour un montant de 1 200 € plus les frais annexes de 265,76 € soit un total de 21 170,72 € T.T.C.,
- LOT N°2 – Petit véhicule utilitaire de type pick-up : SAINTONGE AUTOMOBILE DISTRIBUTION -17100 SAINTES
Renault Kangoo essence pour 20 136 € plus les frais annexes pour 327,76 € soit 20 463,76 € T.T.C.,

- LOT N°3 – Camionnette VL minibus CLARA AUTOMOBILES - 85140 ESSARTS EN BOCAGE
Peugeot expert combi minibus 8 places pour 24 262,50 € plus frais annexes de 302,76 € soit 24 565,26 € T.T.C.,
- 6. autorise la vente de trois véhicules (2 GOUPIL et 1 ELVA Pélican) pour la somme de 1 800 € à la société MVE – 49080 BOUCHEMAINE et décide de les radier du parc communal,
- 7. accepte l'offre du SDEER d'un montant de 1 541,58 € H.T. pour le remplacement de commandes vétustes aux postes « Chairan » et « Le Pain Perdu » route de l'Eguille et décide de rembourser la part communale de 770,79 € en totalité après travaux,
- 8. approuve la convention de prestation de services numériques avec la CARA et décide de lui confier la gestion de ses services,
- 9. décide l'acquisition d'un photocopieur pour l'école élémentaire la Seudre « Konica Minolta BH458 » au prix de 4 866 € T.T.C. auprès de la société BSI et accepte le contrat de maintenance pour une durée de 5 ans au tarif de 3,10 € H.T. le kilopage,
- 10. décide la mise en place d'une billetterie pour l'ensemble des animations et spectacles organisés par les services municipaux et fixe les tarifs 2019,
- 11. accepte le contrat avec l'association « Un Rien Extra Ordinaire » pour un concert organisé le samedi 1^{er} juin 2019 au prix de 3 549,60 € T.T.C.,
- 12. accepte l'offre de la SARL ARTS & FEUX pour les feux d'artifice des 14 juillet et 14 août 2019 pour un total de 15 000 € TTC,
- 13. décide de confier l'animation musicale des 14 juillet et 14 août 2019 à l'orchestre « Blague à part » au prix de 2 400 € T.T.C. chaque soirée soit un total de 4 800 € T.T.C.,
- 14. accepte le contrat avec le Centre Régional de Promotion du Cinéma pour les prestations cinématographiques des 15 juillet et 5 août 2019 pour 1 900 € T.T.C.,
- 15. accepte le contrat avec la société de production « Green Piste Records » pour l'organisation d'un concert le mercredi 17 juillet 2019 au prix de 1 582,50 € T.T.C.,
- 16. accepte le contrat avec la compagnie « Le Soleil dans la Nuit » au prix de 1 508,60 € T.T.C. pour les 2 représentations de théâtre destinées au jeune public les 23 juillet et 6 août 2019,
- 17. accepte la convention de partenariat avec l'association « Les Révélation Artistiques en Pays Royannais » pour l'organisation d'un spectacle le mercredi 31 juillet 2019 pour un montant de 1 439,49 € T.T.C.,
- 18. autorise le Maire à signer le contrat avec la société Ad Stellas pour la manifestation « Nuit des étoiles » le jeudi 1^{er} août 2019 au prix de 430 € T.T.C.,
- 19. décide de confier la représentation du jeudi 24 octobre 2019 à la compagnie « Trois petits points et compagnie » de Vaux le Pénil pour un montant de 700 € T.T.C.,
- 20. émet un avis favorable à la proposition du Comité Départemental de l'Education Nationale pour que le montant de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs pour 2018 soit fixé à 2 185 € pour l'IRL de base et à 2 731 € pour l'indemnité majorée,
- 21. Informations diverses :
 - donne acte de la lecture de l'ordonnance du 7 mars 2019 rendue par le Tribunal Administratif de Poitiers dans l'affaire SARL PARIS XAVIER c/Commune de Saujon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Saujon, le 26 avril 2019
Le Maire,



P. FERCHAUD